



GUIDE des ACTEURS PARISIENS de la CREATION D'ENTREPRISE



MAIRIE DE PARIS



Chambre de commerce
et d'industrie de Paris
PARIS



cité la cité des métiers
un lieu universcience

A l'initiative des membres de son Conseil d'Administration, la Maison de l'Emploi de Paris a lancé la réalisation d'un guide de la création d'entreprise pour regrouper, faire connaître et faciliter l'accès à l'offre de service d'aide à la création d'entreprise à Paris.

Ce guide recense et présente l'offre de service des membres de la Maison de l'Emploi de Paris (l'Etat, la Ville de Paris, Pôle Emploi, l'AFPA, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris et la Cité des métiers d'Universcience) et celle des principaux acteurs du territoire, qu'ils interviennent au stade de l'accueil, de l'accompagnement, du financement des projets ou du démarrage de l'activité. Il est centré sur la création d'entreprise, l'offre de service des principaux acteurs et sur les phases clés de la création. Il s'adresse aux professionnels, aux prescripteurs, acteurs de l'emploi et de la création d'entreprise.

Le guide a été réalisé, pour le recueil et la validation des informations, avec les membres de la Maison de l'Emploi de Paris et les acteurs qui y sont recensés. Plus particulièrement, l'élaboration du guide s'est appuyée sur le guide « Partenaires pour élaborer, entreprendre et gérer » de la Préfecture de Paris, sur le site régional www.creersaboite.fr (site à l'initiative du Conseil régional d'Ile-de-France, réalisé par l'Agence pour la création d'entreprise) et sa rubrique « Qui fait quoi » et sur l'ensemble des sites internet des structures présentées.

Enfin, ce guide n'est pas exhaustif, il pourra faire l'objet d'actualisations et de compléments ultérieurs.

Nous tenons à remercier l'ensemble des partenaires et acteurs de ce guide pour leurs contributions.

La Maison de l'Emploi de Paris – Février 2011

Sommaire

LES ETAPES DE LA CREATION D'ENTREPRISE.....	4
TABLEAU DE SYNTHESE DE L'OFFRE DE SERVICES DES MEMBRES DE LA MAISON DE L'EMPLOI DE PARIS	7
L'OFFRE DE SERVICE DES ACTEURS PARISIENS.....	8
Les principaux acteurs de l'accueil-accompagnement (étapes 1 et 2).....	8
● Chambre de commerce et d'industrie – Délégation de Paris	9
● Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris	10
● Ville de Paris	11
● Pôle Emploi.....	15
● Cité des métiers.....	16
● AFPA.....	17
● BGE (ex Boutiques de Gestion) : BGE PaRIF et BGE ADIL	18
● Autres acteurs.....	20
Les principaux acteurs du financement (étape 3)	22
● ADIE – Association pour le droit à l'initiative économique.....	23
● PIE - Paris Initiative Entreprises.....	24
● Réseau Entreprendre Paris.....	25
● Projets innovants : Scientipôle Initiative.....	26
Les acteurs du démarrage de l'activité (étape 4)	27
● Les couveuses	28
● Les coopératives d'activité	29
● Les incubateurs.....	30
● Les pépinières.....	32
● Les pôles d'entreprises	33
● La bourse aux locaux	34
ANNEXES	35
● Le dispositif NACRE.....	36
● Les principales aides financières et sociales	38
● Sites Internet utiles.....	41
● La Maison de l'Emploi de Paris	42

Guide réalisé par Stéphanie Gobert, responsable ressources communication, Martine Richard, chargée de projet emploi et Julien Coornaert, chargé de projet Création d'entreprise.

Etape 1 : De l'idée au projet

Pour les porteurs de projet qui sont au stade de l'envie, avec une idée encore vague, il est important de pouvoir formaliser leur idée et d'être orientés dans les démarches futures.

- Où s'informer, recueillir les premiers conseils pour clarifier son idée et définir son projet ?
- Quelles sont les étapes clefs d'un projet de création d'entreprise ?
- Y a-t-il bien cohérence entre le parcours personnel et professionnel du porteur de projet et son projet de création d'entreprise ?

- ☞ Cité des Métiers - voir p 16
- ☞ Pôle Emploi - voir p 15
- ☞ Ville de Paris - voir p 11, 13 et 14
- ☞ Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris – Délégation de Paris - voir p 9
- ☞ Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Paris - voir p 10



Etape 2 : Construction du projet

Se faire accompagner dans la réalisation de son projet aide à faire les bons choix, en suivant les étapes du montage d'un projet : étude de marché, stratégie commerciale (offre, prix, communication, distribution), définition des moyens humains et matériels, prévisionnel financier, choix du statut juridique, etc.

- Comment vérifier la faisabilité économique du projet ?
- Par qui se faire accompagner dans cette démarche ?
- Comment se former au métier de chef d'entreprise ?

- ☞ Ville de Paris - voir p 11 à 14
- ☞ Pôle Emploi – voir p 15
- ☞ Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris – Délégation de Paris – voir p 9
- ☞ Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Paris – voir p 10
- ☞ BGE - Boutiques de Gestion - voir p 18 et 19
- ☞ Autres acteurs – voir p 20 et 21

Pour des formations longues à l'entrepreneuriat

- ☞ AFPA- voir p 17

Etape 3 : Financement

Les projets de création d'entreprise nécessitent un apport personnel (apports en numéraire ou en nature). Cet apport est variable en fonction de la nature du projet (en général il représente entre 20 à 30 % des besoins de départ de l'entreprise).

- Qui peut me prêter quand mon apport personnel est très limité ?
- Où trouver des financements complémentaires aux prêts bancaires ?
- A qui s'adresser pour un cautionnement sur prêt bancaire ?

Plusieurs organismes s'adressent aux porteurs de projet parisiens. Les critères d'attribution (taille du projet, situation du créateur par rapport à l'emploi) d'une aide financière à la création d'entreprise peuvent différer d'un acteur à un autre. Les prêts attribués à taux zéro sont toujours complémentaires d'un financement classique.

- ☞ *ADIE, voir p 23*
- ☞ *Paris Initiative Entreprise, voir p 24*
- ☞ *Réseau entreprendre Paris, voir p 25*

Etape 4 : Démarrage de l'activité

Tester son activité

Les couveuses d'entreprise

La couveuse est un programme d'appui à la création d'entreprise, offrant l'opportunité à des porteurs de projet de tester leur activité en grandeur réelle. Pour ce faire, le couvé utilise le numéro de SIRET de la couveuse pour facturer à ses clients.

☞ *Voir p 28*

Les coopératives d'activité et d'emploi - CAE

Structure constituée sous forme de SCOP, la CAE est un concept original permettant de tester en toute sécurité un service ou un produit en devenant entrepreneur-salarié.

☞ *Voir p 29*

Les incubateurs

Lieux d'accueil et d'accompagnement de projets d'entreprises innovantes, les incubateurs offrent un appui en matière de formation, de conseil et de financement et peuvent aussi héberger les porteurs de projets.

☞ *Voir p 30*

Héberger son activité



Immatriculer son entreprise

Les pépinières d'entreprises

Une pépinière d'entreprises est un organisme apportant un soutien à certains types de créateurs ou de jeunes entreprises en leur proposant une solution d'hébergement dans des locaux adaptés à leurs besoins moyennant un loyer à des conditions avantageuses et en leur offrant de nombreux services sur place : conseils, formations, animations, équipements divers, etc.

☞ Voir p 32

Les pôles d'entreprises

Ces équipements d'initiative municipale font bénéficier les entreprises de surfaces d'activités à prix compétitifs.

☞ Voir p 33

La bourse aux locaux vacants en pied d'immeubles

Pour trouver un local d'activités commerciales et de services ou des bureaux implantés en pied d'immeuble, la Ville de Paris propose une bourse aux locaux (parc immobilier social).

☞ Voir p 35

Une fois le projet finalisé, il s'agit d'immatriculer son entreprise auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) compétent, en fonction de la nature de l'activité de l'entreprise et de son statut juridique.

Les principaux CFE

- ☞ Chambre de commerce et d'industrie – *Commerce, services, industrie*
- ☞ Chambre de métiers et de l'artisanat – *Artisanat (entreprises d'au plus 10 salariés)*
- ☞ URSSAF – *Activités libérales.*

Tableau de synthèse de l'offre de service création d'entreprises des membres fondateurs de la MEP

	Ville de Paris	Chambre de commerce et d'industrie de Paris	Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris	Pôle emploi Agence Créapass	Cité des métiers	AFPA
Etape n°1 De l'idée au projet	Maisons des entreprises et de l'emploi : - Entretiens sans rendez vous avec un référent création d'entreprise - Ateliers et réunions collectives sur la création d'entreprise	- Réunion d'information générale « Passer de l'idée au projet » - Une gamme de modules d'information spécialisée – 40 €/module	Entretiens individuels sans RV. Permanence d'accueil téléphonique.	Ateliers - Parcours du demandeur d'emploi créateur d'entreprise - Créer pourquoi pas? - Organiser son projet de création d'entreprise. Documentation	Entretiens individuels sans RV Ateliers : - Identifier les démarches à effectuer - Développer mon projet de création avec internet Rencontres-débats régulières Espace documentaire	
Etape n°2 Construction du projet	Maisons des entreprises et de l'emploi : Accompagnement gratuit et personnalisé par des organismes soutenus par la Ville (BGE - ADIL, BGE PaRIF, IRFED, Projet 19, etc) Mairies d'arrondissement : certaines proposent un accompagnement. Ateliers de Paris art mode design Espace commerce culturel : métiers du livre	Entretien « Découverte », 1er entretien gratuit, sur rendez-vous au vu d'une présentation écrite résumée du projet. Entretiens suivants payants, sauf si parcours NACRE. Stage 5 jours pour entreprendre (commerce de détail et HCR) Conventionnement NACRE phase 1 : aide au montage	Aide au montage du projet en entretiens individuels. Stages collectifs de préparation à l'installation Assistance à la recherche de locaux Conventionnement NACRE phase 1 : aide au montage	Suivi du porteur de projet et orientation vers des organismes conventionnés pour un accompagnement individuel sur le projet.		Formations à l'entrepreneuriat sur 10 semaines : - Aide au montage du Business Plan - Soutenance devant chef d'entreprise/ banque/ juriste
Etape n°3 Financement	Fonds de garantie Paris Finance Plus : Pour les artisans, les commerçants et les très petites entreprises (moins de 10 salariés) localisés à Paris.	Principaux acteurs du financement <ul style="list-style-type: none"> ADIE, conventionné Nacre Phase 2 (appui pour le financement) PIE, conventionné Nacre Phase 2 (appui pour le financement) Réseau Entreprendre Paris 				
	Ville de Paris	Chambre de commerce et d'industrie de Paris		Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris		
Etape n°4 Démarrer son activité	- L'incubateur des Ateliers de Paris - Soutien aux couveuses et coopératives d'activité parisiennes - Soutien aux incubateurs et pépinières - Pôles d'entreprises parisiens - Bourse aux locaux en pied d'immeuble	- Incubateur Advancia - Pépinières Paris Soleillet et Paris République - Soutien aux incubateurs et pépinières animées par Paris Développement - Centre de Formalité des entreprises pour les activités industrielles, commerciales et de services - Conventionnement NACRE phase 3 : Appui au démarrage et au développement.		- Centre de Formalité des entreprises pour les activités artisanales d'au plus 10 salariés (stage de gestion obligatoire) - Conventionnement NACRE phase 3 : Appui au démarrage et au développement		

L'accompagnement NACRE est financé par la DIRECCTE Île-de-France et la Direction générale de la Caisse des Dépôts Île-de-France. **Voir annexe p 36**

LES ACTEURS DE L'ACCUEIL ET DE L'ACCOMPAGNEMENT

Etapes 1 et 2



Public

Public parisien ayant un projet dans l'industrie, le commerce et les services.

Coordonnées

Chambre de commerce et d'industrie de Paris – Délégation de Paris

2 rue de Viarmes
75001 Paris

☎ : 08 20 01 21 12 (0,12€ la minute)

contact@ccip.fr

Modalités d'accueil

Accueil sur RV du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h30.

En savoir plus : www.ccip75.fr

Services proposés

Sessions collectives

- **Une réunion d'information générale** « Passer de l'idée au projet » au cours de laquelle sont présentées les étapes essentielles de la création d'entreprise. Cette réunion collective concerne particulièrement les créateurs peu avancés dans leur projet.
- **Des modules à la carte** (durée 2 heures à 3 heures, coût de 40€ ; Différents forfaits existent) :
 - **Modules thématiques** : Choix du statut juridique, Statut du dirigeant, Fiscalité des entreprises, Auto-entrepreneur, Etude de marché, Prévisions financières, Financement du projet, Business plan, Formalités liées à la création d'entreprise.
 - **Modules sectoriels** : Créer une entreprise de services à la personne, Ouvrir un restaurant, Reprendre un commerce, Créer un entreprise de conseil.
- **Un stage « 5 jours pour entreprendre »** pour appréhender l'environnement économique, financier, juridique, fiscal et social de l'entreprise, pour les projets dans les secteurs du commerce de détail et des cafés hôtels restaurants.

Entretiens individuels

- **Entretien Découverte** : Un premier entretien gratuit pour construire son parcours de création pour des publics ayant rédigé une présentation écrite de leur projet.
- **Entretiens approfondis** : entretiens de conseil généralistes pour approfondir les aspects économiques et juridiques du projet ; entretiens de conseil pour le chiffrage du projet (prévisions financières, compte de résultat, plan de financement,...). Tarifs sur devis.

Autres services

- **Centre de formalités des entreprises** : immatriculation pour les entrepreneurs individuels exerçant une activité commerciale et les sociétés commerciales (SARL, SA, EURL, SNC...) n'ayant pas un objet artisanal. Un accompagnement payant est proposé pour remplir et valider le dossier d'immatriculation.

Positionnement par rapport aux dispositifs

- Conventionnement NACRE phase 1 : aide au montage
- Conventionnement NACRE phase 3 : appui au démarrage et au développement



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Paris

LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE PARIS

Public

Public parisien ayant un projet relevant de l'artisanat

Coordonnées

Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris
Service du développement économique

72 rue de Reuilly
75592 Paris cedex 12

☎ : 01 53 33 53 33
serveur vocal : service économique

se@cma-paris.fr

Modalités d'accueil

Accueil les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 16h45, sans rendez-vous.

En savoir plus : www.cma-paris.fr

Services proposés

Entretiens individuels

- Entretiens individuels sans rendez-vous,
- Permanences d'accueil téléphonique,
- Accueil personnalisé (aide au montage du projet), choix d'un statut juridique, d'un régime fiscal et social approprié, aides à la création d'entreprise, etc. Remise de supports documentaires thématiques,
- Diffusion papier et internet de locaux disponibles et d'offres d'entreprises à reprendre.

Sessions collectives

- Formations à la création-reprise : stage de préparation à l'installation, obligation légale pour le futur chef d'entreprise artisanale sollicitant son immatriculation au répertoire des métiers.
La formation est de 30 heures réparties suivant différentes formules (sur une semaine, sur un mois, en soirée).

Autres services

- **Centre de formalités des entreprises** : immatriculation pour les entrepreneurs individuels et les sociétés exerçant une activité artisanale et employant au plus 10 salariés.

Positionnement par rapport aux dispositifs

- Conventonnement NACRE phase 1 : aide au montage
- Conventonnement NACRE phase 3 : appui au démarrage et au développement

➤ **MDEE 13**

14-18 rue Auguste Perret - 75013

☎ : 01 53 62 03 06

mdee13.ddee@paris.fr

Public : Parisien(ne)s des 5, 12 et 13^{ème} arr.

➤ **MDEE 14**

13, rue Rémy Dumoncel – 75014

☎ : 01 56 54 29 60

mdee14.ddee@paris.fr

Public : Parisien(ne)s des 6, 7, 14, 15 et 16^{ème} arr.

➤ **MDEE 18**

164, rue Ordener – 75018

☎ : 01 55 79 13 75

mdee18.ddee@paris.fr

Public : Parisien(ne)s 8, 9, 17 et 18^{ème} arr.

➤ **MDEE 19**

27, rue du Maroc

☎ : 01 53 35 88 90

mdee19.ddee@paris.fr

Public : Parisien(ne)s du 19^{ème} arr.

➤ **MDEE 20**

31, rue Pixérécourt – 75020

☎ : 01 58 53 53 70

mdee20.ddee@paris.fr

Public : Parisien(ne)s du 11^{ème} et 20^{ème}

➤ **MDEE 10**

39, rue Louis Blanc – 75010

☎ : 01 44 52 17 60

mdee10@paris.fr

Public : Parisien(ne)s du 10^{ème} arr.

Services proposés

Sessions collectives

- Des ateliers et des réunions collectives sont proposés pour apprendre à entreprendre, être informé des dispositifs qui permettent de tester son projet de création d'entreprise et de le financer. Informations sur les couveuses, les coopératives d'activité.

Entretiens individuels

- Afin d'optimiser le parcours vers la création d'entreprise, les MdEE proposent de rencontrer un référent de ce domaine pour exposer son projet et être aidé et orienté vers la prestation la mieux adaptée au projet.
- Des entretiens individuels avec des acteurs de l'accompagnement partenaires de la Ville de Paris sont proposés sur différentes thématiques : méthodologie de la création d'entreprise, informations sur le statut juridique et fiscal, la fiscalité, le montage financier, les démarches administratives

Programmes trimestriels

- Pour prendre connaissance des différentes animations organisées par chaque MdEE concernant la création d'activité, consultez les programmes trimestriels :
 - sur le site de la Ville de Paris www.paris.fr, rubrique *Paris Pratique / Emploi, formation, recrutements / Contacts, lieux ressources*
 - ou sur le site de la Maison de l'Emploi de Paris : <http://www.maison-emploi-paris.fr/programme-partenaires>

Pour rencontrer le référent création d'entreprise de la MdEE correspondant à votre arrondissement d'habitation, prendre rendez-vous auprès de l'accueil de la MdEE concernée. Pour participer à un atelier ou une réunion d'information, s'inscrire auprès de l'accueil.

Services proposés

Entretiens individuels

Un accompagnement gratuit et personnalisé des porteurs de projets par des acteurs de l'accompagnement de la création est proposé par les mairies de certains arrondissements pour leurs résidents.

Permanences de la BGE PaRIF

➤ **Mairie du 4^{ème}**

4 place Baudoyer
75004 Paris

Mardi 9h30-12h30, sur rendez-vous

☎ : 01 44 54 75 80

➤ **Mairie du 11^{ème}**

12, place Leon Blum
75011 Paris

Mardi 9h-12h sur rendez-vous

☎ : 01 53 27 12 14 / 15 / 16

➤ **Mairie du 12^{ème}**

130 avenue Daumesnil
75012 Paris

Lundi 14 h à 17 h sur rendez-vous

☎ : 01 43 55 09 48

➤ **Mairie du 15^{ème}**

Maison communale
69 , rue Violet
75015 Paris

Vendredi de 9h à 12h. Prendre rendez-vous au bureau d'accueil de la Mairie

☎ : 01 55 76 75 59

Permanences de l'ADDEL (les permanences peuvent également concerner la recherche d'emploi et de formation)

➤ **Mairie du 3^{ème} arr.**

2 rue Eugène Spuller
75003 Paris

Lundi 13h à 17h et vendredi de 13h à 17h, sur rendez vous

☎ : 01 53 01 75 62

➤ **Mairie du 4^{ème}**

4 place Baudoyer
75004 Paris

Mercredi de 14h à 18h et Vendredi de 9h à 13h, sur rendez-vous

☎ : 01 44 54 75 80

**Public**

Porteur d'un projet dans les métiers d'art, de la mode et du design

Coordonnées

Ateliers de Paris
30 rue du Fg Saint-Antoine,
75012 Paris
☎ : 01 44 73 83 50

Modalités d'accueil

Du lundi au vendredi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h.

En savoir plus :

www.ateliersdeparis.com/

Services proposés**Entretiens individuels**

- Un premier accueil pour renseigner et informer les porteurs de projet et entrepreneurs,
- Des permanences dans les domaines de la gestion d'entreprise, de la comptabilité, de la communication, du marketing, de la stratégie web, des questions juridiques etc,
- Un accompagnement individuel par la BGE PaRIF.

Sessions collectives

- Un programme de formation en partenariat avec Agefos PME (50€ pour une formation, 100€ les 5 formations) : marketing, développement durable, communication.

Télécharger le programme sur le site des ateliers de Paris

Autres services

- Une bourse des locaux,
- Un espace d'exposition et de rencontres,
- Une antenne de la couveuse Le Geai métiers de création (voir la fiche Couveuses p. 28),
- Un incubateur pour entreprises émergentes dans le domaine des métiers d'art, la mode et le design (voir la fiche Incubateurs p. 30).

Public

Porteur d'un projet dans le domaine de la librairie et de l'édition et entreprises déjà créées (filière métiers du livre)

Coordonnées

Espace commerce culturel
24, rue des écoles
75005 Paris
☎ : 01 43 26 73 24

Modalités d'accueil

Du lundi au jeudi de 9 h à 18 h et le vendredi de 9 h à 13 h.

Renseignements et inscriptions par téléphone.

En savoir plus

www.paris.fr / Rubrique Professionnels / Accompagnement des entrepreneurs / Espace commerce culturel

Services proposés

Entretiens individuels

- Un premier accueil pour informer et appuyer les projets professionnels
- Un accompagnement économique, juridique et social aux entrepreneurs de la filière culturelle dans le cadre d'entretiens individuels avec des consultants spécialisés et sur les thèmes de la gestion, du marketing et de la communication.

Sessions collectives

- Des ateliers collectifs
- Un programme de formation en partenariat avec Agefos PME (50€ pour une formation, 100 € les 5 formations) : e-commerce culturel et droit, livre numérique et droit, communication, ainsi que les formations proposées par les Ateliers de Paris

Télécharger le programme sur le site de la Ville de Paris.

Autres services

- L'Espace commerce culturel soutient les initiatives des associations de commerces culturels (bouquinistes, éditeurs et libraires indépendants, cinémas d'art et d'essai, galeries d'art,...) dans leur participation à diverses manifestations, notamment le Salon du livre de Paris et Paris en Toutes Lettres.



POLE EMPLOI AGENCE CREAPASS

Public

Demandeurs d'emploi ayant un projet validé par leur agence Pôle Emploi d'origine

Coordonnées

Pôle Emploi – Agence CREAPASS
70, rue de Crimée
75019 Paris
☎ : 39 49

Contact : usp-creapass@pole-emploi.fr

Modalités d'accueil

L'orientation vers l'agence Créapass se fait à partir de l'agence Pôle Emploi dont dépend le demandeur d'emploi après validation de l'idée (stade 2 minimum).

Horaires : 9h-17h sauf le vendredi de 9h-12h.

En savoir plus

www.pole-emploi.fr

Services proposés

Sessions collectives

- **Atelier « Parcours du demandeur d'emploi créateur d'entreprise »** : présentation de la méthodologie de la création, de l'offre de service de Pôle Emploi, de ses partenaires et prestataires. Présentation des règles spécifiques d'indemnisation des créateurs par l'assurance chômage.
- **Atelier « Créer pourquoi pas ? »** : ce premier atelier vise à la réflexion sur l'idée et le projet personnel du créateur ou repreneur d'entreprise, pour prendre conscience de ses motivations et des premières démarches à réaliser.
- **Atelier « Organiser son projet de création d'entreprise »** : L'objectif de ce temps collectif est d'acquérir une méthode dans l'accomplissement de ses démarches de création et de structurer son projet.

Entretiens individuels

- **Suivi et conseil du porteur de projet dans l'avancement de ses démarches.**
- **Prescription possible d'accompagnement par des prestataires qualifiés pour :**
 - **L'EPCRE, évaluation préalable à la création ou à la reprise d'entreprise** : Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi ayant réalisé un premier chiffrage des aspects commerciaux et financiers de leur projet et apporte des conseils sur leur projet et sur sa faisabilité. Cette prestation est assurée par un prestataire du Pôle Emploi avec 6 entretiens individuels répartis sur 3 à 4 semaines.
 - **L'Accompagnement à l'élaboration du plan d'affaires** : Il permet de travailler tous les aspects du projet afin de le formaliser et de rédiger le business plan. Cette prestation est assurée par un prestataire du Pôle Emploi avec 6 à 8 entretiens individuels répartis sur 3 mois.
 - **Prescriptions de formations spécifiques nécessaires à l'aboutissement du projet et des aides associées.**

Par ailleurs, l'**Evaluation en milieu de travail (EMT)**, généralement utilisée dans la phase de validation d'un projet professionnel, peut permettre à de futurs créateurs de valider leur projet sur le terrain en trouvant une entreprise susceptible de l'accueillir pendant 80 heures maximum afin de découvrir les conditions d'exercice d'un métier.

Autres services

- Documentation sur la création d'entreprises
- Gestion des droits et expertise sur les dossiers indemnisation complexes

Public

Tout public

Coordonnées

Cité des métiers – Cité des sciences et de l'industrie

30 avenue Corentin Cariou
75019 PARIS

Modalités d'accueil

Du mardi au vendredi de 10h à 18h
Le samedi de 12h à 18h.
(Fermé les dimanches, lundis et jours fériés)

Accueil sans rendez-vous pour les entretiens ; s'inscrire sur place pour les sessions collectives

Pour en savoir plus :

www.citedesmetiers.com

Services proposés

Entretiens individuels

Les entretiens sont anonymes et sans rendez-vous, pour :

- Faire le point sur son projet, identifier les étapes
- Orienter vers les organismes d'accompagnement et de financement
- Hiérarchiser les priorités afin d'entreprendre les premières démarches commerciales, financières et juridiques
- Identifier les organismes proposant des formations la création d'activité.

Sessions collectives

- **Des ateliers**
 - Identifier les démarches à effectuer pour créer son entreprise – Atelier mensuel
 - Développer mon projet de création avec internet – Atelier mensuel
- **Des rencontres-débats thématiques** organisées avec l'intervention de professionnels extérieurs

Consulter l'agenda des événements sur le site internet. Inscriptions sur place.

Autres services

Un espace documentaire

- Guides sur la création d'entreprise, ouvrages et revues sur la fiscalité et gestion
- Etudes sectorielles
- Fiches professionnelles APCE consultables sur place
- Logiciel Balise (clarifier son idée, trouver des idées), logiciels pour l'étude de marché (ODIL de l'INSEE, XERFI, KOMPASS)



AFPA – Association nationale pour la formation professionnelle des adultes

Public

Tout public / secteurs Artisanat, commerce, industrie, services

Coordonnées

AFPA
6/8 rue Georges et Maï Politzer
75012 PARIS
☎ : 0 825 111 111

S'inscrire

A partir du site internet, déposer votre candidature à l'aide d'un formulaire de contact, depuis l'onglet «lieux et dates».

En savoir plus : www.idf.afpa.fr

Services proposés

Formation

Gestion pour Repreneurs d'Entreprises et Créateurs

Formation d'une durée modulable de 2,5 mois soit 10 semaines ou 350 h

Public visé :

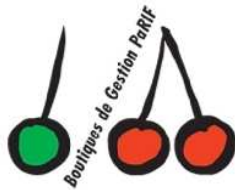
- Motivation pour la réalisation d'un projet de création ou de reprise d'entreprise et maturité du projet. Capacité à gérer des projets. Tempérament d'entrepreneur.
- L'admission a lieu à la suite d'un questionnaire et d'un entretien individuel avec le professionnel responsable de la formation.

Objectifs :

- Permettre de créer ou de reprendre une entreprise pérenne (création ou rachat d'entreprise).
- Apporter les connaissances techniques appropriées sur l'entreprise et son environnement.
- Vérifier la faisabilité du projet de créateur d'entreprise ou de repreneur d'entreprise.
- Accompagner le bénéficiaire dans la construction de son projet de créateur d'entreprise ou de repreneur d'entreprise.
- Présenter son dossier de création d'entreprise ou de repreneur d'entreprise (plan d'affaires) devant un jury professionnel.

Formacode : 32076

Code AFPA : 9645



BGE PaRiF - Antenne de Paris

Public

Tout public

Coordonnées

BGE PaRiF
18 rue du Faubourg du Temple
75011 PARIS
☎ : 01 43 55 09 48

Modalités d'accueil

Prendre contact pour connaître les possibilités de prise en charge financière du conseil et des formations.

Des permanences ont lieu au sein de la MdEE du 18^{ème}, des mairies des 4^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} et 15^{ème} et des Ateliers de Paris (*voir fiches Ville de Paris*) et à la Cité des métiers de la Villette (*voir fiche p 16*)

Atelier au Fongecif pour les salariés tous les vendredis matins. S'inscrire auprès de creation@fongecif-idf.fr.

En savoir plus

www.bgparif.com

Services proposés

Sessions collectives

Des ateliers, animés par des experts de la BGE PaRiF et des consultants extérieurs sur les thématiques suivantes (ateliers payants de 30 à 50€) :

- La méthodologie de création d'entreprise,
- L'auto entrepreneur,
- Développer son charisme de chef d'entreprise,
- L'art de négocier en face à face,
- Juridique, fiscal et social,
- Prévisions financières,
- Communication,
- Etre visible sur internet,
- Référencement web,
- Parlez Banquier.

Entretiens individuels

La phase accueil-diagnostic en 2 ou 3 entretiens pour formuler son projet et réaliser le diagnostic des différents aspects du projet et rechercher l'information.

La phase accompagnement qui aborde les domaines suivants :

- Financier (montage du plan d'affaires),
- Commercial (étude de marché, stratégie commerciale...),
- Administratif (formalités d'immatriculation, Accre,...).

Autres services :

- Couveuses d'entreprise généraliste et spécialisées (voir fiche Couveuses p. 29)

Positionnement par rapport aux dispositifs

- Conventionnement NACRE phase 1 : aide au montage
- Conventionnement NACRE phase 3 : appui au démarrage et au développement
- Inscrit au PDI (Plan départemental d'insertion) : accueil des publics RSA
- Convention avec le Fongecif pour l'accueil des salariés



BGE ADIL

Public

Tout public

Coordonnées

BGE ADIL

23-27 rue DAREAU

75014 PARIS

☎ : 01 45 80 51 55

contact@adil-boutiquedegestion.eu

Modalités d'accueil

Prendre contact pour connaître les possibilités de prise en charge financière du conseil et des formations.

Des permanences ont aussi lieu dans les MdEE des 10^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 20^{ème} arrondissements (voir fiche p. 11) ainsi qu'au CIDJ, Centre d'information et de documentation jeunesse.

En savoir plus

www.bge-adil.eu

Services proposés

Sessions collectives

- Ateliers « méthodologie pour créer son entreprise » où sont proposées une méthodologie de conduite de projet pour créer son entreprise et la présentation des dispositifs d'aides locales.
- Actions de formation collectives portant sur l'ensemble des champs de compétences attachés à la création et reprise d'entreprise.

Entretiens individuels

Dans le cadre des modules individualisés, les consultations de BGE ADIL peuvent aborder de façon plus ou moins approfondie tout ou partie des champs de compétences attachés à la création reprise d'entreprise, en fonction du besoin du porteur de projet :

- Etude de marché, marketing, action commerciale,
- Etude financière, gestion, comptabilité,
- Etude juridique, fiscalité, droit social,
- Etude organisationnelle, stratégie et management d'entreprise,
- Synthèse de l'ensemble des prestations réalisées à travers l'élaboration du plan d'affaires,

Autres services :

- Couveuse d'entreprise (voir fiche Couveuses p. 29)

Positionnement par rapport aux dispositifs

- Conventionnement NACRE phase 1 : aide au montage
- Conventionnement NACRE phase 3 : appui au démarrage et au développement
- Conventionnement Prestataire Pôle Emploi
- Conventionnement Prestataire Agefiph

Autres acteurs

- Public féminin
- Porteurs de projets souhaitant créer une SCOP
- Porteurs de projets souhaitant créer une association

Public féminin

IRFED EUROPE

L'IRFED Europe propose à un public féminin :

- Un accompagnement individuel,
- Des formations longues (étude de marché, marketing, comptabilité, gestion, structures juridiques, plan de financement, fiscalité, vente),
- Un club de créatrices.

L'IRFED est conventionnée Nacre parcours 1 et 3 et est prestataire de Pôle Emploi. Il intervient également au sein des MdEE de la Ville de Paris pour les « Parcours de femmes créatrices » (voir fiche p 11).

Contact et modalités d'accueil

Entretiens sur rendez-vous, de 9h à 13h et de 14h à 18h

5 rue Ponscarne
75013 Paris
☎ : 01 43 31 98 90

En savoir plus : www.irfed-europe.org

Porteurs de projet souhaitant créer une SCOP (Coopérative)

L'URSCOP ILE-DE-FRANCE

L'Union régionale des sociétés coopératives et participatives, propose

- Un accueil personnalisé et un accompagnement dans la durée sur la gestion, le juridique et le développement des coopératives.
- Après la phase d'accueil, des rendez-vous individuels sont planifiés avec un consultant spécialisé où sont étudiés plus particulièrement la faisabilité économique du projet, la validation de l'organisation juridique et l'appui au montage du plan de financement.
- Au moment de la création, sont finalisés le plan de financement ainsi que les démarches de création.

Coordonnées et modalités d'accueil :

100 rue Martre
92110 Clichy
☎ : 01 40 87 87 00

Entretiens sur rendez-vous, de 9h à 13h et de 14h à 18h.

En savoir plus : www.société-cooperative.coop

Porteur de projet souhaitant créer une association

CARREFOUR DES ASSOCIATIONS PARISIENNES

Equipement municipal de soutien à la vie associative, le CAP est un **centre de ressources pour former et informer les porteurs de projet parisiens et les associations ainsi qu'un lieu d'échanges et d'animations**, qui avec les Maisons des Associations (MDA) de chaque arrondissement parisien, constitue le réseau de soutien à la vie associative de la Mairie de Paris.

- Entretiens personnalisés au pôle Documentation sur rendez-vous
- Formations gratuites : Structurer son projet, Entreprise ou association, que choisir ? Créer son association. (Ateliers de 3 heures)
- Autres services : Documentation (voir catalogue en ligne : cap.poledoc.fr), Pôle Evénements (« Rencontres du CAP » et « Carrefours des projets »)

Coordonnées et modalités d'accueil

181 avenue Daumesnil, 75012 Paris

☎ : 01 55 78 29 30

Pôle documentation du lundi au jeudi : de 10h à 13h et de 14h à 18h et le vendredi : de 14h à 17h. Entretien sur rendez-vous

☎ : 01 55 78 29 35

cdoc@paris.fr

En savoir plus : www.paris.fr Rubrique Associatifs / Où s'adresser ?

POINTS D'APPUI A LA VIE ASSOCIATIVE

Ils apportent un appui technique et méthodologique gratuit pour les porteurs de projets associatifs et les associations existantes (ex : choix d'un statut adapté, rédaction des statuts, lien avec la préfecture, obligations légales, responsabilités des dirigeants...) et peuvent également proposer des formations.

⇒ ADDEL

Coordonnées et modalités d'accueil

19 rue Béranger, 75003 Paris

☎ : 01 42 74 11 63

Sur rendez-vous du lundi au vendredi, de 9h à 18h.

En savoir plus : www.addel.org

NB : L'ADDEL porte le DLA pour Paris (Dispositif local d'accompagnement : appui et conseil aux structures d'utilité sociale employeuses) et intervient également sur la création d'entreprises :

- au sein des Espaces Insertion de la Ville de Paris du 11^{ème}, 12^{ème}, 14/15^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements pour les publics bénéficiaires du RSA. Séances collectives et entretiens individuels.
- Entretiens individuels dans les Mairies du 3^{ème} arrondissement et 4^{ème} arrondissement (voir fiche p. 12).

⇒ PROJETS 19

Coordonnées et modalités d'accueil

Pour les habitants du 10^{ème} et du 19^{ème}. Entretiens sur rendez-vous.

9 rue Mathis, 75019 Paris

☎ : 01.53.26.57.37

En savoir plus : www.projets19.org

Projet 19 intervient également sur la création d'entreprises au sein de la MdEE du 19^{ème} : réunions d'information, ateliers, accompagnement individualisé (voir fiche p.11)

⇒ AGECA

Coordonnées et modalités d'accueil

Pour les habitants du 6^{ème}, 7^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 16^{ème} et 20^{ème}
Entretiens sur rendez-vous.

177 rue de Charonne, 75011 Paris

☎ : 01.43.70.35.67 / ageca@ageca.org

En savoir plus : www.ageca.org

LES ACTEURS DU FINANCEMENT

Etape 3



ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE - ADIE

Public

Porteurs de projet n'ayant pas accès au crédit bancaire et plus particulièrement les demandeurs d'emploi et les allocataires des minima sociaux. Tous secteurs d'activité.

Parcours Créajeunes pour les porteurs de projet de 18 à 32 ans qui ont une idée de création d'entreprise

Coordonnées

2 antennes :

- 81 bis, rue Julien Lacroix, 75020 Paris
- 87 rue Doudeauville, 75018 Paris

adie@adie.org

Modalités d'accueil

☎ : Prendre RV au 0 800 800 566 (numéro vert gratuit depuis un poste fixe)

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Pour le parcours Créajeunes Paris, s'inscrire à une réunion d'information au 0810 708 780 (coût d'une communication locale depuis un tél. fixe) ou au 06 43 78 80 70

En savoir plus : www.adie.org

Services proposés

L'ADIE aide les personnes exclues du marché du travail (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA) et n'ayant pas accès au crédit bancaire à créer leur propre emploi, en leur permettant l'accès au micro-crédit et en leur apportant un accompagnement.

Financement

Financement possible par l'ADIE pour des plans de financement pouvant aller jusqu'à 11 000 €. Cet appui financier peut prendre plusieurs formes :

- Un **prêt solidaire** d'un montant maximum de 6 000 € remboursable sur 30 mois. Le taux d'intérêt du prêt s'élève à 9,71 %. Une personne physique doit se porter caution à hauteur de 50 % du prêt solidaire.
- Un **prêt d'honneur** d'un montant pouvant aller jusqu'à 5 000 €.
- Un **prêt NACRE** pour des porteurs de projet répondant aux critères du dispositif ACCRE (voir annexe NACRE p.38).
- Une offre de micro-assurance.

Accompagnement

- Accompagnement des micro-entrepreneurs pour assurer la pérennité de leur activité.
- **Parcours Créajeunes**, pour les porteurs de projet de 18 à 32 ans qui ont une idée de création d'entreprise : c'est un parcours d'accompagnement **complet** et **gratuit** sur 8 semaines, pendant lesquelles les jeunes bénéficient de formations collectives, de coaching individuel et d'actions de mise en réseau autour de leur projet. Une nouvelle promotion de 10 jeunes démarre tous les mois de l'année. CréaJeunes suit aussi les jeunes jusqu'à la création de leur entreprise.

Positionnement par rapport aux dispositifs

- Conventionnement NACRE phase 1 : aide au montage
- Conventionnement NACRE phase 2 : structuration financière et intermédiation bancaire
- Conventionnement NACRE phase 3 : appui au démarrage et au développement



PARIS INITIATIVE ENTREPRISE - PIE

Public

Créateurs de TPE (moins de 20 salariés).

Avoir son siège social à Paris.

Avoir un business plan complet et réaliste.

Coordonnées

Paris Initiative Entreprise
68, boulevard Maiesherbes

75008 Paris

☎ : 01 53 04 02 62

pie@paris-initiative.org

Modalités d'accueil

Sur rendez-vous après dépôt de la demande de financement.

Par téléphone du lundi au jeudi de 14h à 18h ; 17h le vendredi

En savoir plus :

www.paris-initiative.org

Services proposés

Représentant de France Active et France Initiative à Paris, Paris Initiative Entreprise apporte des solutions de financement (prêts à taux zéro et garanties bancaires) aux TPE en création ou reprise et aux structures de l'économie sociale et solidaire. Elle propose aux créateurs d'entreprise une expertise, un appui au calibrage financier de leur projet et la mobilisation des banques dans de bonnes conditions.

Financement

- Un **prêt d'honneur** d'un montant de 4 000 à 30 000 euros, remboursable sur deux à cinq ans. Un différé de remboursement de 6 mois est également accordé au porteur de projet. Pour bénéficier de ce prêt, l'apport personnel est indispensable et le prêt bancaire doit constituer au minimum 50% du besoin de financement de départ.
- Un **prêt NACRE** d'un plafond de 10 000 € pour des porteurs de projet répondant aux critères du dispositif ACCRE (voir annexe NACRE p. 38).

Garanties bancaires

- **France active Garantie** : caution bancaire d'un montant maximal de 65 % pour les créateurs demandeurs d'emploi. Le montant garanti est limité à 30 500 €. Ce dispositif s'adresse à toute entreprise créée par une personne sans emploi ou en situation de précarité économique. Le coût est de 2% du montant garanti.
- **Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF)** : Dispositif de cautionnement bancaire s'adressant aux femmes qui veulent créer, développer ou reprendre une entreprise, la caution FGIF porte sur au maximum 70 % du prêt avec un plafond de 27 000 €. Le coût est de 2,5 % du montant garanti.
- **Facil'bail** : Cette garantie permet de prendre en charge une partie du dépôt de caution d'un locataire auprès de son bailleur par une garantie bancaire.

Accompagnement - Réseau – parrainage

- Accompagnement des projets, du diagnostic financier à la médiation bancaire, en passant par le conseil en stratégie de financement.
- Une mise en relation avec la banque pour faciliter l'obtention d'un crédit bancaire dans de bonnes conditions

Positionnement par rapport aux dispositifs

- Conventonnement NACRE phase 2 : structuration financière et intermédiation bancaire
- Conventonnement NACRE phase 3 : appui au démarrage et au développement

Public

Créateurs et repreneurs de PME, avec un potentiel de création d'emplois et une future implantation à Paris.

Coordonnées

Réseau Entreprendre Paris
18/20, rue du Faubourg du Temple
75011 Paris

☎ : 01 55 28 81 10

paris@reseau-entreprendre.org

Modalités d'accueil

Dossier à faire parvenir avant toute rencontre.

Du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30
et de 14h00 à 18h00

En savoir plus :

www.paris-entreprendre.org

Services proposés

Le Réseau Entreprendre Paris est constitué de chefs d'entreprise. L'objectif est de favoriser la création et la reprise d'entreprises avec un potentiel d'embauche d'au moins 1 à 20 salariés en 3 ans, par un financement du Réseau Entreprendre Paris et par l'accompagnement du porteur de projet.

Financement

- Aide financière sous la forme d'un prêt d'honneur sans intérêt ni caution personnelle de 15 000 à 50 000 euros.

Accompagnement

- Accompagnement individuel par un chef d'entreprise à tous les stades de la création.
- Formation collective mensuelle dans le cadre de clubs de créateurs.

Réseau – parrainage

- Mise en relation auprès de partenaires bancaires.
- Appui opérationnel au travers du réseau commercial que représentent les entreprises adhérentes.

Public

Porteurs de projets innovants franciliens de tout secteur d'activité, avec un potentiel de développement en terme d'emplois.

Modalités

Dossier à transmettre avant prise de rendez-vous.

Coordonnées

Scientipôle Initiative
Campus Universitaire d'Orsay
Bâtiment 503
91893 ORSAY cedex
☎ : 01 60 19 42 67

accueil@scientipole-initiative.org

En savoir plus : www.scientipole-initiative.org

Services proposés

Scientipôle Initiative est une plate-forme d'initiative locale qui s'adresse aux créateurs d'entreprises innovantes d'Île-de-France, de tout secteur d'activité. Elle associe des ressources entrepreneuriales et technologiques afin de faire émerger des projets innovants (innovation technologique, d'usage ou de service) et est membre du **réseau France Initiative**.

Financement

- **Prêt d'honneur** (prêt à taux zéro sans garantie personnelle) de 20 000 € maximum par porteur de projet.
- **Mobilisation de financements complémentaires** : fonds d'amorçage dont Scientipôle Ile-de-France Capital, business angels, capital risque etc.

Accompagnement

Un appui, une expertise et un suivi personnalisé :

- Des rendez-vous réguliers pour faire le point sur l'avancement du projet.
- Des appuis spécifiques - du "coaching".
- Des apports en compétences, en méthodes et outils par des séances collectives.

LES ACTEURS DU DEMARRAGE DE L'ACTIVITE

Etape 4

LES COUVEUSES

Les couveuses accueillent les entrepreneurs ayant un projet de création d'entreprise valide mais dont la société n'a pas encore d'existence juridique.

Elles leur permettent de tester leur activité en grandeur réelle tout en gardant leur statut social initial (demandeur d'emploi, salarié à temps partiel, bénéficiaire du RSA). Pour ce faire, les couvés utilisent le numéro de SIRET de la couveuse pour facturer à leurs clients et testent ainsi la viabilité économique de leur activité.

Le projet doit être accepté par la couveuse avec laquelle le couvé signe alors un « **Contrat d'appui au projet d'entreprise** » (CAPE). Le contrat conclu ne peut excéder une période d'un an, renouvelable deux fois.

Les couveuses permettent ainsi :

- de produire et de facturer des produits ou services avant la création de sa propre entreprise,
- de bénéficier d'un accompagnement professionnel et d'un encadrement juridique et financier avant l'immatriculation,
- de se constituer un réseau de partenaires,
- de se former.

Les couveuses organisent régulièrement des réunions de présentation du dispositif au sein des Maisons des Entreprises et de l'Emploi de la Ville de Paris (voir fiche p11).

Les couveuses parisiennes

➤ Le GEAI – Couveuse d'activité de BGE PaRIF

18 rue du Faubourg du Temple, 75011 Paris

☎ : 01 43 55 09 48

Elle accueille tout type de projets mais s'est également spécialisée autour :

- des métiers de la création (mode, design, multimedia, métiers d'arts)
- des projets solidaires et durables (couveuse IDEES)
- des projets de création de structures d'insertion par l'activité économique (couveuse SIAE)
- des projets de services à la personne (couveuse SAP)
- des projets d'économie sociale et solidaire

Des antennes de proximité à Paris : Paris 13^{ème}, Paris 14^{ème}, Paris 18^{ème}, Paris 19^{ème}, Paris Centre.

En savoir plus : www.bgparif.com

➤ Couveuses d'activités de BGE-ADIL

23/27 rue Dareau, 75014 Paris

☎ : 01 45 80 51 55

2 antennes de proximité : Couveuse Paris-Sud en lien avec la MdEE 14, couvrant les arrondissements au sud de la Seine, et Couveuse intergénérationnelle en lien avec le CIDJ, couvrant tous les arrondissements de Paris.

En savoir plus : www.bge-adil.eu

➤ Couveuse Epicéas – Services 18 / Projet 19

Pour les projets d'économie sociale et solidaire

40 rue Leibniz

75 018 Paris

☎ : 01 44 85 84 25

En savoir plus : www.services18.org

LES COOPERATIVES D'ACTIVITE ET D'EMPLOI

Les Coopératives d'Activités et d'Emploi sont des structures d'appui à des entrepreneurs individuels qui offrent un cadre juridique aux porteurs de projets en phase de lancement (convention d'accompagnement) et aux créateurs pendant leur phase d'apprentissage avec un **statut d'entrepreneur – salarié** qui leur permet de percevoir un salaire et de bénéficier de la couverture sociale d'un salarié classique.

Elles permettent de démarrer et de développer une activité sans s'immatriculer et tout en bénéficiant d'un accompagnement à la création et à la gestion d'entreprise. La particularité de ces coopératives réside dans leur capacité à organiser des synergies professionnelles entre les entrepreneurs en mutualisant les moyens, les outils et les compétences.

Les coopératives d'activité et d'emploi organisent régulièrement des réunions d'information au sein des Maisons des Entreprises et de l'Emploi de la Ville de Paris (voir fiche page 11).

Coopératives généralistes

➤ Coopaname

Site Paris-Est
40/44 rue Saint-Blaise, 75020 Paris
☎ : 01 43 71 82 69

Site Paris Sud
17 bis rue Jenner, 75013 Paris
Tel : 01 43 71 78 77
En savoir plus : www.coopaname.coop

➤ Astrobale Conseil

17 rue Pasteur, 75011 Paris
☎ : 01 55 28 86 70
En savoir plus : www.astrolabe-conseil.fr

Une priorité est donnée à l'accompagnement des personnes discriminées par rapport à l'emploi (Femmes, cadres seniors, jeunes diplômés issus des quartiers en difficulté, personnes handicapées).

Coopératives spécialisées

➤ Alter Batir - Métiers du bâtiment

11 bis rue de l'Escaut, 75019 Paris
☎ : 01 42 01 86 59
En savoir plus : alterbatir@gmail.com

➤ Clara - Activités artistiques et culturelles

9-11 rue de la Charbonnière, 75018 Paris
☎ : 01 44 92 96 36
En savoir plus : www.cae-clara.fr

➤ Port Parallèle - Communication et nouvelles technologies

70 rue Amelot, 75011 Paris
☎ : 01 53 19 96 15
En savoir plus : www.portparallele.com

➤ Coopetic - TIC, communication, audiovisuel, production audiovisuelle.

66 rue de Rochechouart, 75 009 Paris
☎ : 09 54 73 15 46
En savoir plus : www.coopetic.com

➤ Coopératifs ! - Services à la personne

40/44 rue Saint-Blaise, 75020 Paris
☎ : 01 43 71 82 69
En savoir plus : www.coopaname.coop

LES INCUBATEURS

L'incubateur est une structure d'appui à la création d'entreprises innovantes qui permet de passer de l'idée initiale à la réalisation et à la consolidation d'un projet structuré. L'incubateur apporte notamment son appui en terme de conseil et de recherche de financement, de mise en relation avec les partenaires adéquats et de soutien logistique lors des premières étapes de la vie de l'entreprise. Il peut également proposer un hébergement,

➤ L'INCUBATEUR DES ATELIERS DE PARIS

Incubateur de la Ville de Paris pour les entreprises émergentes dans le domaine des métiers d'art, de la mode et du design

30 rue du faubourg Saint-Antoine, 75012 Paris

☎ : 01 44 73 83 56

En savoir plus : www.ateliersdeparis.com

➤ INCUBATEUR ADVANCIA

Incubateur de projets originaux et générateurs d'emplois, dépendant de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris

Site Montmartre :

39 avenue Trudaine, 75009 Paris

☎ : 01 49 70 61 00

Site Champerret :

8 avenue de la Porte de Champerret, 75017 Paris

☎ : 01 44 09 31 00

En savoir plus : www.advancia.fr

➤ PARIS PIONNIERES

Incubateur dédié aux femmes ayant un projet de services innovants, destinés aux particuliers ou aux entreprises.

26, rue du Chemin vert, 75011 Paris

☎ : 01 44 88 57 70

En savoir plus : www.parispionnieres.org

➤ INCUBATEUR TECHNOLOGIQUE - PARIS INNOVATION BOURSE

Incubateur de projets technologiques innovants en phase de création ou récemment créés, porté par Paris Développement

5 rue d'Uzès, 75002 Paris

☎ : 01 40 13 53 03

En savoir plus : www.incubateurparisdev.com/

➤ SCIENCES PO ENTREPRENEURS

Incubateur pour les étudiants et jeunes diplômés de l'Ecole Sciences Politiques.

41, rue du Four, 75006 Paris

☎ : 01 45 49 55 36

LES INCUBATEURS DE VALORISATION DE LA RECHERCHE

➤ AGORANOV

Incubateur public multisectoriel, orienté sur les sciences de l'ingénieur, le numérique et les sciences du vivant.

Créé en 2000 par les universités Paris VI Pierre et Marie Curie et Paris IX Dauphine, l'École Normale Supérieure et Paristech.

3, rue Castex - 75004 Paris

☎ : 01 44 18 07 15

En savoir plus : www.agoranov.com

➤ PARIS BIOTECH SANTE

Incubateur dans le domaine du médicament, du dispositif médical et des services aux malades.

Créé en 2000 sous l'impulsion de l'Université Paris 5, l'ESSEC, l'INSERM et l'École Centrale de Paris Faculté de médecine Cochin Port Royal. Anime également une pépinière.

24, rue du Faubourg Saint-Jacques - 75014 Paris

☎ : 01.44.41.25.78.

contact@parisbiotech.org

En savoir plus : www.parisbiotech.org

➤ INSTITUT DE LA VISION

Incubateur spécialisé dans les pathologies de la vision

Créé en 2008 par l'Université Pierre et Marie Curie, l'INSERM et le Centre Hospitalier des Quinze-Vingts

17, rue Moreau

75012 Paris

☎ : 01 53 46 26 87

celine.griener@institut-vision.org

En savoir plus www.institut-vision.org

➤ PARISTECH ENTREPRENEURS

Incubation de projets issus de l'école ParisTech et liés aux technologies de l'information et de la communication

Créé en 1999, par Telecom ParisTech.

9, rue Dareau - 75014 Paris

☎ : 01 45 81 79 80

En savoir plus : www.enst.fr

LES PEPINIÈRES

Les pépinières d'entreprises se situent en aval des incubateurs. Ce sont des structures d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement des porteurs de projet et des jeunes entreprises innovantes. Elles ont comme objectif de renforcer les conditions de démarrage des activités en offrant :

- Un hébergement : des locaux, des bureaux sont mis à la disposition des entreprises ainsi que des espaces communs (accueil, salles de réunion, etc...),
- Des services tels que télécopie, secrétariat, permanence téléphonique,
- Des conseils et des formations;
- Une animation et une mise en relation avec les partenaires.

Pépinières animées par la CCIP - Chambre de Commerce et d'industrie de Paris

- **PARIS SOLEILLET** : jeunes sociétés commerciales, NTIC ou industrielles.

14/16 rue Soleillet, 75020 Paris

☎ : 01 40 33 79 00

info@pepiniere-paris.com

- **PARIS REPUBLIQUE** : jeunes entreprises dans le domaine de la prestation de services ou de la petite industrie.

18, rue Yves Toudic, 75 010 Paris

☎ : 01 42 08 60 10

contact@paris-republique.com

En savoir plus : www.pepinières-paris.com

Pépinière animée par l'incubateur PARIS BIOTECH SANTE

- **PARIS SANTE COCHIN**, pour les activités de recherche ou de développement dans le secteur biomédical.

Issue du partenariat de la Ville de Paris avec l'Assistance Publique/Hôpitaux de Paris, l'université Paris V et la Région.

Hôpital Cochin, 75 014 Paris

Courriel : lefebvre.s@parisbiotech.org

En savoir plus : www.parisbiotechsante.org/2psc/

Les pépinières animées par PARIS DEVELOPPEMENT, agence de développement économique de Paris, soutenue par la Mairie de Paris et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

- **LA PEPINIERE CONTENUS NUMERIQUES, Paris Innovation Réunion** : jeux vidéo, animation, communication multimédia, industrie de la connaissance, image / son / interactivité.

80 rue des Haies, 75020 PARIS

☎ : 01 55 25 75 75

- **LA PEPINIERE TECHNOLOGIES NUMERIQUES, Paris Innovation Villette / Masséna** : télécoms, réseaux, logiciels, Internet...

Site Crimée

204 rue de Crimée, 75019 Paris

☎ 01 55 26 42 03

Site Masséna

15 av. Jean-Baptiste Berthier, 75013 Paris

☎ : 01 55 43 75 00

- **LA PEPINIERE DESIGN, Paris Innovation République** : design graphique, design d'interface, mobilier, design culinaire, architecture d'intérieure, etc.

18 rue du Faubourg du Temple, 75011 Paris

☎ : 01 47 00 12 34

- **PARIS INNOVATION FINANCE** : services financiers innovants, TIC et technologie appliquée à la finance, développement durable, etc . Inauguration prévue début 2011.

5 rue d'Uzès, 75002 Paris

☎ : 01 49 27 56 19

En savoir plus : www.incubateurparisdev.com

LES POLES D'ENTREPRISES OU HOTELS INDUSTRIELS

Les hôtels d'entreprises proposent une offre immobilière d'initiative municipale adaptée aux besoins des entreprises industrielles et artisanales dans Paris pour tous secteurs d'activité. Il s'agit donc d'immobilier locatif généralement destiné aux entreprises nouvelles et qui relève de baux de courte durée (24 mois maximum).

Les créateurs d'entreprises peuvent trouver auprès de la Mairie de Paris des informations sur les pôles d'entreprises qui proposent sur 250 000 m², des locaux fonctionnels à des conditions financières attractives avec de grandes facilités de livraison et de parking.

A coté des 26 pôles existants, de nouveaux pôles spécialisés sont également proposés aux jeunes entreprises. Pour consulter les 26 pôles existants, voir www.paris.fr / Rubrique Professionnels / Hébergement d'entreprises / Pôles d'entreprises

Contact :

Mairie de PARIS – DDEES Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur

Bureau de l'innovation et des entreprises

8 rue de Cîteaux, 75012 Paris

☎ : 01 71 19 20 67 / ylvan.cohen@paris.fr

➤ **PARIS INNOVATION BIOPARK** : Entreprises de biotechnologie.

5 rue Watt, 75013 Paris

Contact : Sophie Sorin-Guichon - SAGI - 1, Boulevard de la Madeleine, 75001 Paris

☎ : 01 55 04 66 24

➤ **PARIS INNOVATION VAUVENARGUES** : Pôle multisectoriel dédié en particulier à la création et à l'image.

139, bd Ney, 75018 Paris

Contact : Sophie Sorin-Guichon - SAGI - 1, Boulevard de la Madeleine - 75001 Paris

☎ : 01 55 04 66 24

➤ **PARIS INNOVATION LOSSERAND** : PME-PMI en lien avec les technologies de l'information et de la communication.

168bis-170, rue Raymond Losserand , 75014 Paris

Contact : Sophie Sorin-Guichon - SAGI - 1, Boulevard de la madeleine - 75001 Paris

☎ : 01 55 04 66 24

➤ **PARIS INNOVATION BRULON-CITEAUX**

Activités traditionnelles des métiers d'art et métiers de la création et des hautes technologies.

8, passage Brûlon, 75012 Paris

Contact : Thierry Girodon – RIVP (Régie Immobilière de la Ville de Paris)

☎ : 01 77 75 42 30

➤ **PARIS INNOVATION BELLEVILLE**

Entreprises innovantes, en particulier dans le secteur numérique.

24, rue de l'Est, 75 020 Paris

Contact : RIVP ; commercialisation.belleville@rivp.fr

☎ : 01 77 75 22 31

LA BOURSE AUX LOCAUX EN PIEDS D'IMMEUBLE

Les locaux d'activités commerciales et de services ou les bureaux implantés en pied d'immeuble sont situés sur l'ensemble du territoire parisien.

Ils font partie du parc immobilier social de la Ville de Paris et proposent des surfaces de 30 à 200 m² et des loyers annuels à partir de 100 euros le m² hors taxes, hors charges.

Pour trouver un local d'activités commerciales et de services ou des bureaux implantés en pied d'immeuble, consulter la bourse aux locaux de la Ville de Paris (parc immobilier social) : <http://labs.paris.fr/commun/locaux/carte6.php>

Contact :

Mairie de PARIS – DDEES Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur

Bureau de l'immobilier d'entreprises

8 rue de Cîteaux, 75012 Paris

☎ : 01 71 19 20 67

ddee.biei@paris.fr

ANNEXES



LE DISPOSITIF NACRE

Public

Porteurs de projet ayant déjà **une idée précise** de l'entreprise qu'ils veulent créer.

Ce dispositif est destiné aux **personnes éligibles à l'exonération de charges sociales ACCRE (voir p.38)**, à savoir des personnes **sans emploi** ou rencontrant des **difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi**, pour lesquelles la création d'entreprise est un moyen d'accès, de maintien ou de retour à l'emploi.

Sont notamment concernés :

- les demandeurs d'emploi,
- les bénéficiaires de minima sociaux (ASS, RSA),
- les salariés repreneurs de leur entreprise, etc.

En savoir plus : www.idf-nacre.fr

Consulter la liste des opérateurs d'accompagnement conventionnés, page suivante.

Services proposés

Cet accompagnement est réalisé par les opérateurs d'accompagnement labellisés et conventionnés NACRE (voir liste page suivante). Il est financé par la DIRECCTE Île-de-France et la Direction régionale de la Caisse des Dépôts et Consignation d'Île-de-France et gratuit pour le créateur d'entreprise.

Le parcours NACRE se compose de trois étapes avec une durée maximale de 3 ans et 8 mois pour une création d'entreprise.

● La phase 1 - Aide au montage du projet (4 mois maximum)

Elle permet de finaliser techniquement un projet avec un conseiller expert afin de pouvoir le présenter à des tiers (financeurs ou partenaires).

● La phase 2 - Appui pour le financement du projet (4 mois maximum)

Cette phase permet de valider avec le conseiller la pertinence économique du projet et la structuration du plan de financement ainsi que d'appuyer le créateur d'entreprise dans ses démarches avec les banques et d'obtenir un prêt à taux zéro NACRE après expertise du projet.

Le prêt d'un montant de 1 000 à 10 000 euros et d'une durée de un à cinq ans maximum est subordonné à l'obtention d'un financement complémentaire (bancaire, prêt solidaire, microcrédit) dont le montant et la durée doivent être supérieurs ou égaux au montant et à la durée du prêt à taux zéro.

● La phase 3 - Aide au développement de l'entreprise (36 mois maximum)

En tant que nouveau dirigeant, le créateur est conseillé sur les stratégies de développement de l'entreprise, pour l'embauche des salariés, pour anticiper d'éventuelles difficultés financières, etc.

NB : Des achats d'expertise spécialisées avec l'aide de l'Etat sont possibles auprès d'experts NACRE et ceci dans le cadre du parcours, notamment en phase 1 et 3 afin d'optimiser la préparation et le développement de l'entreprise.

- 100 % du coût total de l'expertise pour les actions réalisées au cours de la phase 1 par les bénéficiaires des minima sociaux et 75% pour les autres publics éligibles.
- 75% du coût total de l'expertise pour les actions réalisées au cours de la phase 3.

Opérateurs conventionnés NACRE 1

1.2.3 Consulting

9, rue Emile BOREL
01 42 28 88 46
75017 Paris
contact@123consulting.fr

BGE ADIL

23, rue Dareau
01 45 80 51 55
75014 Paris
contact@adil-boutiquedegestion.eu

ADIE - Association pour le droit à l'initiative économique

4, Boulevard Poissonnière
08 00 80 05 66
75009 Paris
adoudet@adie.org

BGE PaRIF

18, rue du Faubourg du Temple
01 43 55 09 48
75011 Paris
isabelle.larregneste@boutiques-de-gestion.com

Chambre de commerce et d'industrie de Paris

2, rue de Viarmes
0 820 012 112
75001 Paris
<http://www.contact.ccip.fr>

Chambre de Métiers et de l'artisanat de Paris

72, rue de Reuilly
01 53 33 53 33
75592 Paris
thibaut.dujardin@cma-paris.fr

Kpmg Sa

54, avenue Marceau
01 47 20 02 26
75008 Paris
mbijaoui@kpmg.fr

Opérateurs conventionnés NACRE 2

ADIE - Association pour le droit à l'initiative économique

4, Boulevard Poissonnière
08 00 80 05 66
75009 Paris
adoudet@adie.org

Paris Initiatives Entreprises

68, Boulevard Malesherbes
75008 Paris
01 53 04 02 62
pretnacre@paris-initiatives.com

Opérateurs conventionnés NACRE 3

1.2.3 Consulting

9, rue Emile BOREL
01 42 28 88 46
75017 Paris
contact@123consulting.fr

BGE ADIL

23, rue Dareau
01 45 80 51 55
75014 Paris
contact@adil-boutiquedegestion.eu

ADIE - Association pour le droit à l'initiative économique

4, Boulevard Poissonnière
08 00 80 05 66
75009 Paris
adoudet@adie.org

BGE PaRIF

18, rue du Faubourg du Temple
01 43 55 09 48
75011 Paris
isabelle.larregneste@boutiques-de-gestion.com

Chambre de commerce et d'industrie de Paris

2, rue de Viarmes
0 820 012 112
75001 Paris
<http://www.contact.ccip.fr>

Chambre de Métiers et de l'artisanat de Paris

72, rue de Reuilly
01 53 33 53 33
75592 Paris
thibaut.dujardin@cma-paris.fr

Kpmg Sa

54, avenue Marceau
01 47 20 02 26
75008 Paris
mbijaoui@kpmg.fr

Paris Initiatives Entreprises

68, Boulevard Malesherbes
75008 Paris
01 53 04 02 62
pretnacre@paris-initiatives.com

PRESENTATION DES PRINCIPALES AIDES FINANCIERES ET SOCIALES

Principales aides sociales

L'ACCRE pour les demandeurs d'emplois

Cette aide est une exonération pendant un an de charges sociales sur la partie de rémunération n'excédant pas 120 % du Smic.

Elle concerne les personnes qui créent ou reprennent une entreprise (quelle que soit l'activité) et relèvent de l'une des catégories suivantes :

- les demandeurs d'emploi, indemnisés par le Pôle emploi ou susceptibles de l'être (allocation d'assurance chômage, allocation d'insertion ou allocation de solidarité spécifique),
- les demandeurs d'emploi non indemnisés, ayant été inscrits 6 mois au cours des 18 derniers mois au Pôle emploi,
- Les bénéficiaires de l'allocation temporaire d'attente (ATA),
- Les bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS),
- les bénéficiaires du RSA, ou leur conjoint ou concubin,
- les personnes remplissant les conditions d'accès aux contrats "emplois-jeunes" ainsi que celles qui en auront bénéficié mais dont le contrat de travail aura été rompu avant le terme de l'aide,
- les salariés repreneurs de leur entreprise en difficulté, dans le cadre d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire,
- les titulaires d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (Cape), s'ils remplissent l'une des conditions ci-dessus,
- les personnes bénéficiaires du complément "libre choix d'activité".

La demande de l'ACCRE se fait au moment de l'immatriculation de l'entreprise, en remplissant un formulaire à demander au CFE (centre de formalités des entreprises).

 **Centre de Formalités des Entreprises**

L'exonération de cotisations sociales pour les salariés créateurs d'entreprise

Les salariés qui créent une entreprise ont la possibilité de bénéficier d'une exonération de cotisations sociales les 12 premiers mois d'activité sur une rémunération n'excédant pas 120 % du Smic.

Pour ce faire, le salarié doit avoir effectué :

- au moins 910 heures d'activité salariée au cours des douze mois précédant la création ou la reprise d'entreprise,
- au moins 455 heures d'activité salariée les douze mois suivant la création de son entreprise.

 **Demande d'exonération par courrier simple au RSI (Régime Social des Indépendants).**

Principales aides financières pour les créateurs d'entreprise

- Aides financières de Pôle Emploi

Pour les publics touchant l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), deux possibilités existent (il faut choisir entre ces deux dispositifs) :

- **Le versement d'un capital correspondant à une partie des allocations restant dues : l'ARCE ;**
- **Ou le maintien des allocations.**

1. L'ARCE - Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise

Elle s'adresse aux publics ayant obtenu l'ACCRE.

Pour immobiliser du capital, l'ARCE constitue une aide financière concrète correspondant à la moitié du reliquat des allocations à la date de déclaration de l'activité auprès du centre de formalités des entreprises (CFE). Cette aide est versée en 2 fois :

- le premier versement à la date de début d'activité ;
- le second six mois après.

2. Le maintien des allocations

Un autre moyen financier d'accompagner l'entrepreneur dans la création de son entreprise, c'est le cumul de l'allocation d'aide au retour à l'emploi avec la rémunération de l'entreprise. Le maintien des allocations s'avère utile si :

- Il y a peu de capital à immobiliser.
- Si la montée en charge de l'activité risque d'être lente.

Dans ce cas, le montant de l'ARE est réduit en fonction de la rémunération. La rémunération tirée de l'activité de l'entreprise ne doit pas dépasser 70% du salaire sur lequel a été calculée l'allocation d'aide au retour à l'emploi.

☞ **Se renseigner auprès de Pôle Emploi**

- Les prêts d'honneur

Prêts destinés à renforcer les fonds propres des porteurs de projet, cette aide financière est accordée en complément d'un prêt bancaire ou solidaire, pour lequel elle permet de « faire levier ». Ce financement a pour caractéristique d'être à taux zéro ne nécessitant aucune garantie de la part du demandeur. Il offre également l'avantage de pouvoir être remboursé avec un différé de 6 mois.

- ☞ ADIE
- ☞ Paris Initiative Entreprise
- ☞ Réseau entreprendre Paris

- Le prêt NACRE

Le montant du prêt s'échelonne entre 1 000 et 10 000 € remboursable sur 5 ans maximum. Ce prêt peut être sollicité en phase 2 du parcours NACRE. Il est mobilisable uniquement en complément d'un prêt bancaire ou solidaire..

- ☞ ADIE
- ☞ Paris Initiative Entreprise

- Le crédit solidaire

Prêt à la création d'entreprise pour des publics n'ayant pas accès au circuit bancaire classique, et plus particulièrement les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux.

- ☞ ADIE

- Le PCE ou prêt à la création d'entreprise

Ce prêt accordé par Oséo pour des entreprises dont le plan de financement ne dépasse pas 45 000 €, intervient en complémentarité d'un prêt bancaire. Son taux est identique à celui qui est négocié sur le prêt bancaire. La particularité de cette aide est de financer ce que la banque ne souhaite pas financer (besoins immatériels, besoin en fond de roulement). Prêt compris entre 2 000 et 7 000 euros pour une durée de 5 ans.

☞ Il s'obtient soit directement auprès des principaux réseaux bancaires, soit avec l'appui des principaux réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise.

En savoir plus : www.pce.oseo.fr

Garanties sur prêts bancaires

- Paris Finance Plus

Paris Finance Plus est un fonds de garanties d'emprunts bancaires pour la création d'entreprise, géré par Oséo pour le compte de la Ville de Paris. Cette garantie accordée pour des créations de TPE dans les domaines du commerce, artisanat, service de proximité est limité à 70 % du prêt bancaire.

☞ ddee.parisfinanceplus@paris.fr

- Offre de France active

France Active Garantie (FAG)

Les fonds de garantie territoriaux France Active prennent en charge une partie du risque des crédits pour la création d'entreprise. Ce dispositif s'adresse à toute entreprise créée par une personne sans emploi ou en situation de précarité économique.

☞ Paris Initiative Entreprise

Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF)

A travers ce fond, l'Etat se porte caution pour les prêts accordés par les banques à des femmes créatrices d'entreprises ou dirigeantes d'entreprise de moins de 5 ans pour couvrir leurs besoins en fonds de roulement et/ou investissements.

☞ Information à la Préfecture de Paris
17 boulevard Morland, 75004 Paris
☎ : 01 49 28 44 73 ou 44 75 ou 40 43

☞ Dépôt des dossiers et instructions : Paris Initiative Entreprise

Facil'Bail

Cette garantie permet de prendre en charge une partie du dépôt de caution d'un locataire auprès de son bailleur par une garantie bancaire.

☞ Paris Initiative Entreprise

SITES INTERNET UTILES

Sites nationaux

- **APCE, portail de l'Agence pour la Création d'Entreprise** : www.apce.com
De l'idée de création, aux premiers mois de la vie de l'entreprise, toutes les étapes de la création sont détaillées. Nombreuses rubriques notamment : financer son projet, faire son étude de marché, choisir son statut juridique...Des guides et formulaires à télécharger sur les démarches et formalités, des outils diagnostic dans la boîte à outils, et l'espace librairie avec de nombreux documents (dont les fiches professionnelles) en téléchargement (payant) et une lettre d'information bimensuelle.
- **Portail officiel de l'auto-entrepreneur** : www.lautoentrepreneur.fr/
Il présente le régime de l'auto-entrepreneur mis en place le 1er janvier 2009. C'est à partir de ce site que toute personne peut s'inscrire en ligne, déclarer ses chiffres d'affaires. Des FAQ répondent aux questions les plus fréquentes.
- **Pme.gouv** : www.pme.gouv.fr
Edité par la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (Dgcis), Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.
- **ACFCI, Assemblée des chambres françaises de commerce et de l'industrie** : www.cci.fr
- **APCMA, Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat** : www.artisanat.fr
- **Pôle Emploi** : www.pole-emploi.fr
- **BGE (ex-réseau des Boutiques de gestion)** : www.boutiques-de-gestion.com/
- **ADIE, Association pour le droit à l'initiative économique** : www.adie.org
- **France active** : www.franceactive.org/

- **France initiative** : www.france-initiative.fr/
- **Oseo** : www.oseo.fr/
- **Ordre des experts comptables** : www.experts-comptables.fr/
- **Site des coopératives d'activité** : <http://www.cooperer.coop/>
- **Union des couveuses** : <http://www.uniondescouveuses.com/>

Sites régionaux ou parisiens

En plus des sites indiqués dans chaque fiche acteur :

- **Creersaboite** : www.creersaboite.fr
Projet mené à l'initiative du Conseil régional d'Ile-de-France, avec la participation de la Caisse des Dépôts et dont la réalisation et l'animation ont été confiées à l'Agence pour la création d'entreprise, APCE. Tous les conseils de l'APCE, une rubrique « Qui fait quoi » en Ile-de-France, vade-mecum des aides, des dispositifs et carnet d'adresse des organismes, et aussi les actualités franciliennes de la création-reprise et une lettre d'information hebdomadaire.
- **Ville de Paris** : www.paris.fr, rubrique Professionnels
- **Paris Développement** : www.parisdeveloppement.com
L'agence de développement économique Paris Développement est soutenue par la Mairie de Paris et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Elle met son expertise au service des entreprises qui ont un projet d'implantation à Paris et des porteurs de projets d'entreprises innovantes.
- **Grefe du tribunal de commerce de Paris** : www.grefe-tc-paris.fr



LA MAISON DE L'EMPLOI DE PARIS, OUTIL DE POLITIQUE TERRITORIALE DE L'EMPLOI

Une Maison de l'emploi issue du plan de cohésion sociale (2005)

Constituée sous forme de groupement d'intérêt public (GIP) en octobre 2005, la Maison de l'Emploi de Paris s'inscrit dans le dispositif national des maisons de l'emploi, issu du Plan de cohésion sociale. Elle associe la Ville et le Département de Paris, l'Etat, Pôle Emploi, l'AFPA, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, la Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris et la Cité des métiers d'Universcience.

Animer, coordonner, innover

La Maison de l'Emploi de Paris intervient en tant que structure d'ingénierie de projet au service du territoire parisien, pour construire des réponses innovantes en matière d'emploi, d'insertion et de développement économique, par une meilleure coordination des dispositifs et des acteurs locaux.

Elle travaille avec l'ensemble de ses partenaires – institutions, donneurs d'ordre, grandes et petites entreprises, structures d'accompagnement à l'emploi, structures d'insertion par l'activité économique, etc. – dans une logique de coopération et de mutualisation des moyens et des compétences.

Quatre axes stratégiques d'intervention

Le plan d'action de la Maison de l'Emploi de Paris s'articule autour des 4 axes d'intervention définis par le nouveau cahier des charges national des maisons de l'emploi :

- Développer une stratégie territoriale partagée : Co-production d'un diagnostic territorial et de diagnostics thématiques pour développer une stratégie partagée en matière d'emploi et des actions concertées avec les acteurs du territoire.
- Participer à l'anticipation des mutations économiques et développer la sécurisation des parcours : veille économique, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, validation des acquis de l'expérience.
- Contribuer au développement de l'emploi local : mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics du territoire ; aide à la création d'entreprises par une meilleure information et coordination des dispositifs.
- Réduire les freins sociaux à l'accès à l'emploi : à travers un dispositif d'accès au logement pérenne par l'emploi durable, la Plateforme des régularisés.



